

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4064

présenté par  
M. Descoeur

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Avant la fin de l'année 2025, le Gouvernement remet un rapport au Parlement explorant les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour faire face au manque de vétérinaires dans les territoires ruraux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le maillage vétérinaire se fragilise en France. Sur les 19 000 vétérinaires exerçant en France, seul un tiers exerce auprès des animaux de rente à la campagne. Cette situation pèse sur les praticiens déjà installés en milieu rural, qui doivent multiplier les gardes et parcourir des distances de plus en plus longues.

La diminution du nombre de vétérinaires en milieu rural a des conséquences graves pour les éleveurs et les animaux. Tout d'abord, l'accès aux soins vétérinaires devient plus difficile, ce qui peut entraîner des retards dans le diagnostic et le traitement des maladies animales.

De plus, la surveillance sanitaire des troupeaux est compromise en l'absence de vétérinaires sur le terrain. La détection précoce des maladies et la mise en place de mesures de prévention deviennent plus difficiles, ce qui augmente les risques de propagation des maladies animales.

Enfin, la diminution du nombre de vétérinaires en milieu rural met en péril l'économie agricole. Les éleveurs ont besoin de services vétérinaires fiables pour assurer la santé et le bien-être de leurs animaux, ainsi que le respect des normes sanitaires et réglementaires.

On constate qu'avec seulement quatre écoles vétérinaires publiques et une privée, la France ne forme pas assez de praticiens. Pour preuve, 55 % des jeunes vétérinaires installés en France ont obtenu leur diplôme hors du territoire. Les écoles publiques n'accueillent que 660 étudiants par promotion, tandis qu'il manque dans notre pays entre 400 et 500 vétérinaires.

Cet amendement vise donc à ce que le Gouvernement puisse remettre un rapport explorant les solutions pour augmenter le nombre de vétérinaires en France et combler le manque existant.